

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2009

COMPTE RENDU

SCOLARISATION DES ENFANTS DE GOVEN DANS LES COMMUNES EXTERIEURES AU CANTON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** que la Commune de GOVEN participera aux frais de fonctionnement - uniquement de scolarité - des élèves domiciliés à GOVEN fréquentant un établissement scolaire d'une autre commune, hors communauté de communes, dans la limite du barème préfectoral ; sont exclus de cette prise en charge tous frais liés aux activités scolaires et péri-scolaires tels que voyages ou séjours pédagogiques, piscine, garderie, restaurant...).

Une convention réglera les modalités de cette décision qui ne s'applique que pour les élèves nouvellement inscrits dans un établissement à partir de la rentrée 2009-2010.

FRAIS DE RESTAURATION DES ENFANTS DE GOVEN DANS LES COMMUNES EXTERIEURES AU CANTON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne participer ni aux frais de restauration, ni aux frais liés aux activités scolaires (voyages pédagogiques, piscine....) ou péri-scolaires des enfants fréquentant un établissement scolaire dans une autre commune.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – APD - DCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avant-projet définitif et le dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar de stockage au centre technique municipal présentés par la SCP d'architecture CAVARO-POULAIN et associé. L'estimation est maintenue à 134 800.00 € H.T, même montant qu'en phase A.P.S. auquel il convient toutefois d'ajouter la somme de 10 000.00 € pour le déplacement de la cuve à fuel prévu dans le lot « gros œuvre – terrassement ».

Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tous documents se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (G. PASCAL – N. LEROY – L. MEILLERAY)
--

EXTENSION DU TERRAIN DES SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOT BALL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement qui se présente comme suit :

DEPENSES	:	554 990.00 €
RECETTES	:	554 990.00 €
		83 400.00 € Subvention contrat de territoire
		25 000.00 € Subvention de la fédération française de foot ball
		446 590.00 € Autofinancement

De plus, il **SOLLICITE** la subvention de la fédération française de foot ball dont le montant s'élève au maximum à 50 % du montant des travaux, plafonnée toutefois à 25 000.00 €.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (SDE 35)

Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine a engagé depuis plusieurs mois la procédure de création d'un nouveau syndicat départemental qui aura comme vocation principale de fédérer l'ensemble des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité du département d'Ille et Vilaine au sein d'une entité unique. La constitution de ce nouveau syndicat qui regroupera les adhérents de l'actuel SDE 35 ainsi que les 18 communes non adhérentes ne constitue qu'une phase transitoire de la réorganisation de l'intercommunalité en

matière de gestion de la distribution publique d'électricité ; il s'agit en effet à terme d'aboutir à un syndicat départemental auquel adhéreront directement toutes les communes du département.

L'objectif est de mettre en place et assurer le fonctionnement effectif de cette organisation dès le 1^{er} janvier 2010. Il s'agit donc de mener concomitamment différentes procédures :

- = La création d'un nouveau syndicat mixte
- = La dissolution des syndicats primaires
- = La réduction des compétences des communautés de communes exerçant la compétence « électricité »
- = L'adhésion directe de toutes les communes du département au nouveau syndicat.

En séance du 26 juin dernier, le comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Guichen et de ses environs a décidé :

- = L'adhésion du syndicat primaire au futur SDE 35
- = La dissolution du syndicat primaire et les modalités de liquidation du syndicat.

Le conseil municipal est invité à se prononcer dans un délai de trois mois sur ces deux points.

De plus, pour permettre l'aboutissement complet du dispositif, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion directe de la commune au syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35) et sur l'approbation des statuts de ce nouveau syndicat dont un exemplaire est joint au dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du syndicat primaire au futur SDE 35
- **D'APPROUVER** la dissolution du syndicat primaire et les modalités de liquidation du syndicat
- **DE SE PRONONCER** sur l'adhésion directe de la commune au syndicat départemental d'énergie (SDE 35).

PROJET DE PISCINE

Le Conseil Municipal **DECIDE** de proposer la candidature de la commune de GOVEN dans la mesure où cette implantation correspond aux besoins du territoire envisagé.

VOTE : Pour : 26 - Contre : 0 - Abstentions : 1 (J. RUFFAULT)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 200- ATTRIBUTION DES PRIX

Le conseil municipal **FIXE** le montant qui sera attribué aux lauréats.

1^{ère} catégorie : MAISONS AVEC JARDINS TRES VISIBLES DE LA RUE

1 ^{er} prix	: 55 €
2 ^e et 3 ^e prix	: 50 €
4 ^e et 5 ^e prix	: 40 €
à partir du 6 ^e prix	: 30 €

2^e catégorie : DECOR FLORAL INSTALLE SUR LA VOIE PUBLIQUE et 4^e catégorie : FENETRES OU MURS FLEURIS VISIBLES DE LA RUE :

1 ^{er} prix	: 40 €
2 ^e prix	: 20 €

La remise des prix aura lieu à la mairie le samedi 3 octobre 2009 à 11 heures.